

جامعة الجزائر يوسف بن خدة كلية الحقوق بن عكنون

تعدد محل الإلتزام و تطبيقاته في القانون الجزائري و القانون المقارن

رسالة لنيل شهادة الماجستير

تحت إشراف الدكتور: عبد السلام عبد السلام

من إعداد الطالب:

مخالفة كريم

السنة الجامعية:

2009 - 2008

تشكرات:

من باب العرفان بالجميل الايسعنى أن لأتقرم بالسمي عبارات الشكر و التقرير للاستاف (لفاضل- عبر (لسلام عبر (لقاور-على تفضله بالاشراف على هزر البحث و على ما قرمه لى من توجيهات و نصائع قيمة و مفيرة. كما أتقرم بالشكر الجزيل إلى أعضاء لجنة (المناقشة و طاقم (الترريس) بكلية (لحقوق بجامعة

إهداء:

إِلَى كُلُ مِن آزرني و ساعرني في إنجاز هزر إلى و(الرى تاريما النضالهما و تضميتهما من أجلى إلى زوجتي (التي أزرتني و شجعتني الراصلة (البحث. إلى كل من أسهم بقليل (و كثير في تمكيني من انجاز هزر العمل أهرى هزر البحث.

مقدمة.

« obligation a objets multiples »

«modalité »

(₁**)**

« obligation simple »

« obligations conjonctives »

« obligations acultatives »

Alternatives »

« laurant »

baudery Lacantinerie " « colin et capitant »

"planiol et Ripert"

.(2)

"Une Universalité de choses"

.247 1936 " " " " " " « H. de page »

.547 -1981 - - " " « Ripert et Planiol » (2)

.(1)

.. 216 213

()

216

.(2)

•

Aubry et "

"Démogue" "Gabolde" "Rau

1196 1189

.248 - « H. de page »

.247 -1980 " (2)

. (1)

..

"Carbonnier"⁽²⁾

"bigot Préameneu" "Mazeaud" "H de page"

/ "J.M.Gebler"

19 /

•

- -

.1 1969 - - « J.M Gebler / »⁽¹⁾
.368 -1980 " « Carbonnier » / ⁽²⁾

(1)" la garantie "

"Bénéficiaire du choix"

"J.M.Gebler" /

..

•••

:

.207 1982 « Themis » (1)
.98 1955 " " / (2)

```
(1945-1993)
                                                           (1918-1914)
                           "contrats de prêt à option de change" Les
                                               (1)
"Le défaut de désignation de "
                                                                    l'objet"
                                               L'institution de l'esclavage
                                                                         (1)
                                                  " « V. Giscard »
     1988
```

[«] L'alternative constitue une garantie de paiment, si on lui reconnaissait (au débiteur) le droit de manifester son choix, par une simple déclaration de volonté, il pourrait en faisant cette déclaration immédiatement après le contrat priver le créancier de la garantie que représente pour lui la stipulation d'alternative ».

```
)
"Obligations"

(
simples"
```

...

. . .

« L'obligation Conjonctive »

« L'obligation Facultative »

« L'option"

•

"L'obligation alternative"

الفصل التمهيدي: مفهوم محل التزام، شروطه، تميزه، و تأثيره الحديث (DROIT DE CREANCE)

":

(1)_{II}

"RAPPORT JURIDIQUE"

-

11 -1993 - -" """ / (1)

12
.9 -1983 - - /
9 1983) (S.N.E.D)

(1)

```
118
    115
   « Lien de droit » ^{(1)}"
                                      "COLIN ET CAPITANT"
NECESSITE (2)"
                                  ": « Aubry et Rau»
                                                       ."JURIDIQUE
                "M.LEGALCHER"
         .<sup>(3)</sup>"RAPPORT JURIDIQUE" "
                                          "THEMIS"
"UN ETAT
```

.3 1902 - - - « Aubry et Rau » (2)
. 5 -1980 - - « M.L.Baron »

.292 291

1959

- « Colin et capitant »

```
JURIDIQUE"
                                                                    .(1)<sub>''</sub>
144
                                         1101
                                                               :(
                                                         :( )
                                                           121
               (
                     251
                               )
                                                   115
                                 54
                                                                 116)
                                                                       / (1 )
                                                    " -
                                                     125
```

(1)

.

(2).

/

" /

(UN DEVOIR JURIDIQUE PERSONNEL)

·(3)"
/

.11 10 1993 - - - " " / (1)

.10 1981 1 " ' (3)

/ ⁽¹⁾ / ⁽²⁾

```
"OBLIGATION"
"DROIT
                               (1) PERSONNEL OU SUBJECTIF"
                 "DE PAGE"
(2)
                     54
     54
                  (OBLIGATION DE DONNER)
```

1984

.465 464

```
(1). 54

(DONNER) 54

(DONNER) (DONATION)

(DONATION)
```

(2).

(3)

.11 10 / ⁽¹⁾ . 1128 1101 144/99 ⁽²⁾ . 1138 ⁽³⁾ . 54 ()
"objet

de l'obligations et objet du contrat" (1)

opération juridique

_

Beudant

Mazeaud (2)Carbonier

Marty et Raynaud (3)

.150 1962 « MARTY ET RAYNAUD » " (3)

.53

1974

"préstation"

"dare" "donore" "donner"

•

(1)

1128

(2)

« IL N'YA QUE LES CHOSES QUI SONT DANS LE COMMERCE QUI PUISSENT ETRE L'OBJET DES CONVENTIONS »

(OBJET

DE LA PRESTATION)

•

12 1962 2 " "«H MAZEAUD»

" " « Antoine Vialard » / (2)

.172 1981

92

(1).

•

96 92

(2)

:

. -1

. -2

-3 (4) (3)

": 92 ⁽¹⁾

: 1130

« Les choses futures peuvent être l'objet d'une obligation on ne peut cependant renoncer à une succession non ouverte ni faire aucune stipulation, sur une pareille succession même avec le consentement de celui de la succession duquel il s' agit. »

.178 177 'A. vialard » / ⁽²

.391 1959 " " « Colin Et Capitant » (3)

.484 1934 " (4)

« EVIDENT »

п

. 459

: -1

" 1/92 . 1130 131

« **»** (1)

.

.70 1993 " " / (1)

(1)

(2).

92

.." 131

(3)

:

- :

(913)

. 1075

.78 " " / ⁽¹⁾
.123
.78 " " (2)
.108 1922 " " / ⁽³⁾
.1600 191 1130

. 93

-2

(1)

94

/

() 133

(2).

" « E. De Gaudin De Lagrange » / (1)

1992 " .334 1972 (2)

.43

Document téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

95

. (1) « Clause d'or »

(2)

.95 1952 " " (1) .178 1981 " " A. Viallard / ⁽²⁾

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

: **-3**

":

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

722 5

(2)

(Biens Publique)

689

(1) 1917 « Dalloz et Sirey » (1916/10/24 1920 191 248 « Bonecase »

> .189 A.Viallard»

sument téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

« Essai de classification des

contrats spéciaux »

(1)

« Essai de classification des " « JF Overstake » / (1)

.10 1960 contrats spéciaux »

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

:

:

« Obligation de

« Obligation de donner » faire ou ne pas faire »

/

(1)

.(2)

1101

54

.(3)

1975 / 24 1980 / (1)

.28 1975 / 24 1980 / ⁽¹⁾
13 1962 2 " H.L J.Mazeaud (2)

": 165 ⁽³⁾

169

Demogue

"obligation de résultat"

(1)" obligation de moyen"

.35 1986-1985

/

.

•

(1)

"J.F overstake"⁽²⁾

objet de la "
prestation

.

.470 1904 " " " " « Planiol » $^{(1)}$ « Planiol » $^{(1)}$.71

:

.

(1).

)

.(

.

(2) RIPERT ET BOULANGER

.7

/ (1)

RIPERT ET BOULANGER

.(1)

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

()

(1).

(2)

"OVERSTAKE"

.28 / (1)

.21 « J.F.Overstake » / (2)

Document téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

)

.(

(1).

.167 « Overstake » / ⁽¹⁾

الفصل الأول: الاختياري في الالتزام متعدد المحال و الإلتزام الاختياري في القانون الجزائري و القانون المقارن

:

•

:

:

•

.

« L'obligation conjonctive »

« Modalites de L'obligation »

.772-771

1936

" « Marty et Raynaud »

(1)

(1)

« Obligation Facultative »

« Obligation Alternative »

« Préstations »

.(1)

.

. (2)

1

."

"soult »

.300 68 1902 " "« Aubry et Rau » (1)
. 133 1958 " " / (2)

•

.(1)

"J. DE la morandière »

« H. Mazeaud »

"Paiement- partiel"

.

-

"Obligation mixte"

1984

" / 247 1980 " " / ⁽¹⁾ 106 1968 " " / 128

35

п

54 ": 55 " ":

.

:

«De page »

« Obligation Indivisibles »

(1)

« LAURANT » « BAUDERY LACANTINERIE »

(1)

« OBLIGATION ALTERNATIVE »

•

.419 " " B.Toulier » (1)

« IN OBLIGATIONE »
« IN FACULTATE SOLUTIONIS »

.(1)

:

" « A.Colin et H. Capitant » (1)

.953 1959 " "

38

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

·(1)

() "

П

•

11 11

157 156

" / .625 1969 п.

(1) ...

и и и

)

•

(2)."

.138 (1)

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

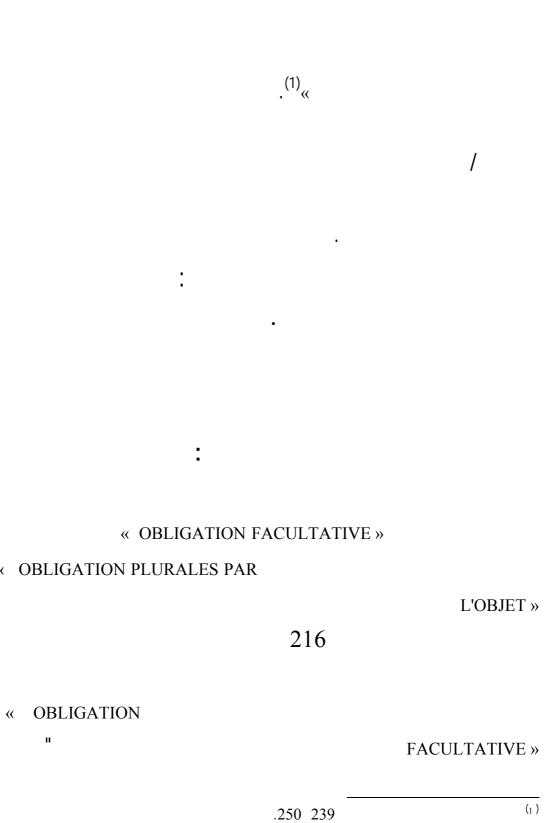
...

()

.(1)

": :

•



п »: .« (1) « UNE EXPRESSION MALHEUREUSE » (2)_{II} п 278 302 265 .278 (1198 1189 (3) 1935 .259 283

^{(2) «} Une obligation comprenant une prestation facultative, aux lieu et place de la préstation obligée » .259

216

.

II II II

« DE PAGE »

278

...

()

.⁽¹⁾ 287

69 68

•••

:

.188 103 " " / (1)

(216)

(287)

...

« OBLIGATION FACULTATIVE »

« LES OBLIGATIONS PLURALES »

(1)

« MODALITE »

« OBJET ESSENTIEL»

« IN FACULTAT

SOLUTIONIS »

.547 1952 « Ripert et planiol » (1)

.(1)

« COLIN ET CAPITANT »

II II

.(2)

92

. « OBLIGATION SIMPLE »

« ASSURANCE POUR DEBITEUR »

.178 / (1)
1727 954 « Colin Et Capitant » " (2)

•

(1)

« IN OBLIGATIONE »

« IN DEBITIONE »

« »

. « FACULTATE SOLUTIONIS »

1302

. п п

(2)

" –

« L'OBLIGATION

.572 « Colin et Capitan »

(2)

.956 260

[«] L'obligation facultative est donc une forme d'obligation entièrement en faveur du débiteur c'est lui qui peut en bénéficier jamais l'obligation facultative ne peut aggraver sa situation parce que l'objet in facultats solutions n'est pas in obligatione »

- ALTERNATIVE »

(1)"

•

« »

. « » « »

_

-

. "

(3)...

.179

. « Ripert et Planiol »

.1725 955 « COLIN ET CAPITANT » (3)

(1)

-

-

•

« LAURANT » 1952/05/12 7276 1952 (- -) 1877/03/01

06 (2) 312 1878 1916

^{(&}lt;sup>2)</sup> لوران « Laurant » ، مجلة " جي، سي ،بي"، « J.C.P » ، 1952، بند 7276. (³ النشرية القضائية المصرية، القاهرة، عدد 77، ط 1917، ص 29.

:

. " "

« IN OBLIGATION »

(1)

« LA CLAUSE PENALE »

« ARRHES »

EFFAIT RETROACTIF »

...

:

« CLAUSE PENALE »

183

181 176

6

1974

(1) « INDEMNITE »

, 1952/05/12

« Jean Pierre Couturier »

11 1969 « Marie joseph gebler »

(J-C-P) "

(1).

:

"

."(2)

) 7276 1952 - - 1952/05/12 (1)
.(
.312 1878 1877/03/01 (seine) .108 182 / (2)

ASSURANCE AU DEBITEUR »

« L'OPTION FACULTATIVE » $^{(1)}$

1969 « REVUE - TREMESTRIELLE DE DROIT CIVIL »

« OPTION »

(2)

/ (1) .236 / (2) .10

(5)

```
(1)....
                                                              « delvincourt » (2)
                            « DEMOLOMBE »
                   (3)
                                      « OPTION »
                   « SOURCE DE L'OPTION FACULTATIVE »
                         « ORIGINE DE L'OPTION »
                                                                       .(5)
(1) Cette dernière conséquence, issue de la nature de l'obligation facultative a été considérée par une
partie de la doctrine comme (une réellement ou non facultative).
                                                                               / (2)
                    .1924-321
                                                          « Delvincourts »
                                                                                 (3)
                           .255
                                   1980
                                                                                 (4)
                                      « COLIN ET CAPITANT »
                                                                    .1959
                                                                             954
```

« Claude dupoy et ressayre »

.1980

122

(1).

(2)

.« ARRHES»

90

" 129

.

.1106 1082 « baudery lacantinerie » (1)

.47 1955

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

."

(1)

(2)..

1119 899

/ (1) .123

· / ⁽²⁾ .178 1954

1119

.(1)2169 2168

899

263

.(2)

1082

(1)

ART : 2168 – Le tiers détenteur est tenu, dans le même cas, ou de payer tous les intérêts et capitaux exigibles, à quelque somme qu'ils puissent, ou de délaisser l'immeuble hypothéqué, sans aucune réserve.

ART : 2169- Faute par le tiers détenteur de satisfaire à l'une de ces obligations, chaque créancier hypothécaire a droit de faire vendre sur lui l'immeuble hypothèque... ou de délaisser l'héritage ».

.185 " " /

441 373

" 374

II •

.(1)

⁽¹⁾ مجموعة تيميس للقانون المدني، « Themis »، المرجع السابق، ص 247 و 248.

400 II

400 732 ":

п

845

(1)

...

:

« PRESTATION FACULTATIVE »

« DEPAGE »

. « OBLIGATION ALTERNATIVE »

« PRESTATION »

« RIPERT ET BOULANGER »

(2).

1681 1079 211 891 (i)

432 " « Ripert et Boulanger » (2)

« LA NATURE DE L'OBLIGATION

FACULTATIVE »

« ACTION FONCIERE»

⁽¹⁾.1891/03/21

« TRIBUNAL DE DOUAI »

п.

.

.(69)

(2)**1**1

.1892 « J.C.P »" - - " 1891/03/21 " " (1)

Le caractère mobilier ou immobilier de la créance se détermine d'après l'objet de l'obligation sans qu'il y ait à se préoccuper de la nature de la chose qui à été remise paiement.

- Que créancier agissent en justice ne peut demander que l'objet de l'obligation et que le tribunal ne peut prononcer de condamnation que pour cet objet, il appartient ensuite au débiteur de se libérer s'il le veut par l'autre prestation (douai 21/03/1891).

.181 3 / (2)

... « DELVINCOURT»

(Pratique)

(1)

": /

.464 1325 (1)

[«] L'obligation facultative n'a qu'un objet la chose qui peut être remise en paiement, n'est pas (in obligatione), elle est (in facultate solutionis) c'est de la que delvincourt à tiré l'expression d'obligation facultative, qui est commode mais peu exacte »

sument téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

(2)

« RIPERT ET BOULANGER »

.187 / ⁽¹⁾
.63 () 1960 " " ⁽²⁾

....": /

(₂)...

Baudry-Lacantinerie et Laurant

Depage

SI L'OBJET VENAIT

A PERIRE PAR FORCE MAJEURE

.463 132

.188 187

[«] Le fait d'exécuter l'objet alternative cela ne veut en aucun cas prétendre à un changement de l'obligation car celle si maintient toujours son objet principal et que l'exécution de l'objet alternatif serait égale à une exécution par équivalent.

PAR FAUTE DU DEBTTEUR

(1).

PAR FAUTE DU

EXTINCTION DE CREANCIER

L'OBLIGATION

•

205 245 17 1106 1082 2 (1)
259 « De Page »

(1).

OBLIGATION SIMPLE

.

.(2)

.260

« H.De.Page »

(1)

.247

/ (2)

الفصل الثاني: الالتزام التخييري في القانون الجزائري و القانون المقارن

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

•

:

3 6

25

Obligation

: alternative

."Dualité Des Préstations "

· :

. « L'option »

(1)

1196 1189

.13 1888 «V.Jiscard» / (1)

п

" "

П

II •

213

215 213

275

56 262 285

275

(96)

.(1)

. « Droit d'option »

.. ": 96

- ":

...

...

_

. (1) .

1189

.

Choses Délivrance

Faits

(2)...

.139

.152 151 1936 " « H.De Page »

1189

⁽¹⁾.... 1196

() 213

:

•

« Baudry Lacantinerie »

-

- :

.(2)

: 1196 ⁽¹⁾

 $\,$ $\,$ Les mêmes principes s'appliquent au cas ou il y a plus de deux choses comprises dans l'obligation alternative $\,$

.2 1969

) (1)(

•••

:

« préstations divers »

11 11 11

· :

« Garantie de Paiment »

•

•

.14135 / 1965 « JCP » " . . . " " " " " (1)

```
« Spéculation »
```

" / "

.⁽¹⁾ ... (2)" V.GISCARD " /

" INSTITUTION DE L'ESCLAVAGE"

OPTION"

:

." DUALITE DES PRESTATIONS" :

.

" OBLIGATION COMPOSEE"

.14135 1965 « JCP » 1964/03/29 (1)
1966 1965/06/03 ()

.25 329
1888 " « V.Giscard » / (2)
.72

" L'INCERTITUDE"

(1).

II II

" ALTERNATIVE"

(2)

« DE Page »

" DEMOULIN ET POTHIER"

· – –

.(2)

" DEPAGE"

.4 / (1)

.273 251 1

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

•

213

": 275

. "

:

.(1)

.(2)

· -

11 11

: 1189 ⁽¹⁾

« Le débiteur d'une obligation alternative est libéré par la délivrance de l'une des deus choses qui étaient comprises dans l'obligation

1974 « Juris classeur périodique » «J.P Couturier » / (2)

.10

OBLIGATION SIMPLE

" PRESTATION ALTERNATIVES"

" DE MÊME NATURE"

(₁).

(1) 20 .1974 1972 (J.C.P):

5

5 .140

cument téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

(1).

....

(2).

•

96 92

1130 1128 135 131

•

.252 " DE Page / (1)
78 " " DE (2)

.59 2004 "

(2)

1192

```
.(1)<sub>"</sub>
        1192
                                  (2)
             61
. 1975
               26
                     "BAUDRY ET BARDE"
                                                                       / (1)
                                .148
```

« L'obligation est pure et simple, quoique contractée d'une manière alternative si l'une des deux choses ne pouvait être le sujet de l'obligation »

```
. (1)
:
```

": 213

"..

.

•

" LA SOLIDARITE"

.(2)

: /
(SOLIDARITE REELE ET OBJECTIVE)

SOLIDARITE PERSONNELLE ET)

SUBJECTIVE).

п

« Baudery et Barde »

.470 1908

.474 « Baudery et Barde » (2)



Demolombe et Baudry-Lacantinerie

Toute situation juridique

.(3) Option du choix

1189

Bigot Preameneu (4)

.145 / (1)
« H De Page » / (2)

253 « H.De Page »

« L'obligation alternative constitue, une véritable garantie de paiement, analogue, sur le plan de l'objet de l'obligation à la solidarité passive sur le plan des sujets de l'obligation, elle permet en effet au créancier de choisir la prestation qui a l'échéance, lui sera la plus favorable, faculté qui dans certaines obligations et a raison des circonstances économiques, est loin d'être négligeable.... »

1989 /" « Marie Joséphe Gebler » / (3)

« Bigot Préameneu » :

.344 1905 12

. (Préstations)

213

•

1189 215 214 213

: 1196

:

.(1) .

:

Dualité

des Préstations

(2)

: 149 1967 " « I.Najjar » (1)

« Son acte de choix se confond avec sa décision de porter ses prétentions devant le tribunal » .5 « JM Gebler » / $^{(2)}$

ment téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

•

:

(1)

.(2)

1906 " « B.Lacantinerie » (1)

.180 « A.Viallard » / 326

.447 / 255 " " / (2)

:

« Ripert et Boulanger » (1)

" « Legriel » (2)

^{.463 462 1952} .87 1987 "

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

: -

(1)

п.

69)

.(2)

() / 181 3 / ⁽¹⁾
.256 1980

.256 1980 " " /⁽²⁾ .150 1992

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

(1)

(2)

(3) 69

/ (1) .257 « H.de.page » (2)

1302

« L'ors que le corps certain et déterminé qui était l'objet de l'obligation, vient à périr, est mis hors du commerce ou se perd de manière qu'on en ignore absolument l'existence, l'obligation est éteinte à la chose a péri ou à été perdue sans la faute du débiteur et avant qu'il fut eu demeure »

> / (3) 256

« obligation simple »

(1)

« obligation simple »

(2)

92

.407 1957 " « Planiol et Ripert » (1)

.71 « Aubry et Rau »

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

: -

1190 275 213

(1)

(2)

•

.7 1969 " " « M Gebler » / ⁽¹⁾
" / 255 / ⁽²⁾

" / 255 .316 1981 S.N.E.D

			:
	(1)		
"		:	899

": 1681

"..

« Si la disposition par acte entre vifs ou par testament est d'un usufruit ou d'une rente viagère dont la valeur excède la quotité disponible, les héritiers au desquels la loi fait une réserve, auront l'option , ou d »exécuter cette disposition, ou de faire l'abandon de la propriété de la quotité.

: 2131 -

« Pareillement, en cas que l'immeuble ou les immeubles présents, assujettis à l'hypothèque , eussent péri, ou éprouvé des dégradations, de manière qu 'ils fussent devenus insuffisants pour la sûreté du créancier, celui- ci pourra ou poursuivre des à présent son remboursement, ou obtenir un supplément d'hypothèque ».

: 211 -

(1)

917

« Le tribunal prononcera également si le père ou la mère qui offrira de réservoir, nourrir et entretenir dans sa demeure , l'enfant à qui il devra des aliments, devra dans ce cas être dispensé de payer la pension alimentaire » .

(1)

(2)

:

": 1806/05/14

«

(3)

1927

": 1963 20

.(4)

" « Lereboure et Pigeonnière » (1)

1924 " « Demontes » / 133 1952

.108

.57 « Le Griel »

Le griel la juris prudence récente concernant la lésion dans la vent mobilière Dalloz 1967.p57.

.188 1954 " " « Trolong » / (3)

.410 1963 1963/11/20 (4)

7/12

. (1) .

(2) 1681

1682 1681

...

II

(1681) "...

1966 17

_ _ _

« JCP »" " " 1953/06/17 (1)

.233 1963

: 9 « M.J.Gebler » / (2)

[«] Il ne s'agit pas dans le cas de l'article 1681 d'une option de procédure avec la qualification d'obligation alternative c'est en effet le vendeur qui demande la rescision mais l(acheteur qui doit choisir le choix lui est donc imposé dés que sont réunies les conditions de l'action en réscision. »

1134 106)

.

1963 20

":

п

: 1681

1682 1681

.

. (1)" propter rem »

1963 17

": 1674

.10 « J.Gebler » (1)

"... 7/12

•

)

.⁽¹⁾(1681 358

.

(clause pénale)

183

.181 176

1226

: 11 J.Gebler / (1)

[«] L'autre conséquence résultant du caractère alternatif de l'obligation née de l'action, en rescision ne sert pas les intérêts du vendeur : une fois la rescision admise , le vendeur est paralysé, tant que l'acheteur n'a pas exercé son option, et nous verrons que les moyens de coercition dont dispose le demandeur sont souvent inadéquats. Au contraire lorsque le litige comportant une issue normale que le défendeur pouvait seulement écarter, s'il le désirait la juris prudence, avait pu admettre qu'une sommation de déguerpir non suivie d'une offre de payer le supplément de prix faisait perdre à l'acheteur son droit d'option… »

ocument téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

•

(1)

.(2)

(3)

.

.412

« Baudery et Barde »

(1)

.220

/ ⁽²⁾ (3)

« JP couturier et F Leymarie »

.53 1978

15

. 14

"

_

.(₁)"

(2)...

(3)

« Semaine juridique » 1973/03/08 (1)

.141 1972

.324 1953 " « H.Mazeaud » / ⁽²⁾

1952 » J.C.P »" " 1952/05/12 (3)

« Laurant »

« La gazette du palais »

.104

1952

•

:

(Les Modalités de

paiement)

(Clauses Monétaires)

500

. 500

2131190

(1)

••

•

. «Saleilles» /

.10 1890

· - -

(₁) 1000 500

.(2)

(3)

· :

« MODALITES DES OBLIGATIONS »

.271 ": « Demolombe »

. (2)

« Je m'oblige à vous livrer cent hectolitres de blé dans trois mois, ou deux cents hectolitres dans six mois » Et il concluait : "voilà certainement une obligation alternative, car la partie de l'alternative qui s'applique à la quantité la plus faible est accompagnée de modalités différentes de celle qui accompagnent la partie de l'alternative qui s'applique à la quantité la plus forte »

.14 13 « J.Gebler » / (3)

« AUBRY ET RAU »

« Demogue »
«L'obligation d'exécuter un objet non déterminé»⁽¹⁾
« Demolombe »
« Larombiere »
(1)

. . . .

(2)

« Objet Determiné »

. 190 1885 2 "
.463 « Planiol et Ripert » / (2)

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

· (1)

« Les éffets juridiques »

(2)

: -

« Barde »

•

.(3)

.463 « J.Gebler » / (1)

.148 147 / ⁽²⁾
.322 1908-1906 4 " « Barde »

: -

« Larombiere »

•

(1)

.(2)

: -

" Théorie et pratique des obligations » " " Larombiere » (1)
.479 1929
.141 1956 « JCP » " " 1955/11/17
1953 « JCP » " " 1953/07/16 ()
: 779

[«] Attendu que l'objet de la prestation ait été désigné par les parties la propriété de la chose est acquise à l'acheteur en la date de la conclusion du contrat de vente et non au moment de la concrétisation de l'action du choix ».

/ (3)

« H.De Page »

69 3 300 4 (1050 8 -1320 2 49 3 (276 3 и(₁) « Ripert » (2) .(3) / (1) .149 (2) 462 « Ripert »

« A notre avis, il n'ya pas dans ce cas, obligation alternative parce que le débiteur, n'a pas entendu promettre deux choses différentes il a promis une somme d'argent : le tout est de savoir comment il

.254

faut en calculer le montant »

:

« Colmet De

« Marcadé » (1)Santére (2)

Obligation Conditionelle »

« Option du choix »

(3)

. . . .

.477 « Planiol et Ripert »

19 « J.M Gebler » / (2)

« Pour marcadé, l'objet retenu a été du des l'origine sous cette condition : si c'est lui qui vient à être choisi rétroactivement la chose non choisie n'a jamais été due.

La condition affecte l'objet de la vente, mais précisément nous ne croyons pas que la condition puisse porter sur l'objet d'une vente ou élément essentiel du contrat elle n'est pas concevable, ou bien affecte la détermination de cet objet mais alors elle est sans influence sur l'existence de l'obligation, ce qui rend possible la qualification de condition »

214 (3)

.(1)

1969

« Carbonnier »

« Ripert « Baudery Lacantinerie »

« Les Freres « Bartin » et Planiol »

Mazeaud »

« DE PAGE »

/ (1) .219

(2) 368 1962 2

« Tout cette matière de l'objet est paisible et quelque peu teintée d'archaïsme » .269

(3) 273 " « De Page »

« DALLOZ

OBLIGATIO»⁽¹⁾« ALTERNALIVA-1989

." 1888

« CESAR »

/

-

.(2)

.

. 471 1958 « Dalloz » (1)
220 1970 " (2)

:

« ALTERNATIVA OBLIGATIO »

« ESCLAVES »

« PAMPHILE » « STICHUS »

:

« STICHUM AUTPAMPHILE UTRUMEGO VELIN D'ARE SPONDES ».

• • •

OBLIGATION « ALTERNATIVA OBLIGATIO »

ALTERNATIVE »

« LES GLOSSATEURS »

H H

1 .

« DISJUNCTIVA

« DISJUNCTIVUS » OBLIGATIO »

(1)

.3 2 1888 " « V.giscard » / (1)

.(1)

« FACULTA

ALTERNATIVA »

« CLAUSE PENAL »

. . .

« COMMITTISTIPULATIONEM QUAN

. $^{(2)}$ DESLISSET POSSE PAMPHILUS DARI NON ANTE »

.14 13 1969

.19 « V.Giscard »

/ (2)

« LE LEGSPER DAMNATIONEM »

« VERBIS »

()

« REM MIHI PROESTTARE DE DEBERE AUT QUOD A ME ACCEPISTIREDDER COMMODATI CONTRARIA CONTRARIO JUDICIO AUT »

« DEGRAISSEUR »

(1)

PATER "

"FAMILIAS

"L'ABANDON NOXAL DU DELINQUANT"

"LITES OESTIMATI"

^(1) ف/ جيسكار « V.Giscard »، المرجع السابق، ص 26.

/ (2)

" « C.Accarias »

.(1) «AUT TOLIERE ID QUOD INTULIT AUT LOCIPRETIUM» CONJUNCTA **SUNT SUFFICIT** UBI VERBA **NON** ALTERUTRUM ESSE FACTUM » (2)« Il nous semble que c'est une obligation facultative dans laquelle la noxoe deditio est in obligatione tandis que la litis oestimatis est seulement in facultate solutions cela resulte de la regle noxa caput

tant de fois proclamée par les textes »

304 303

(JUS ELIGENDI)

« STICHUM AUT PAMPHILUM DARE

SPONDES »

.

STICHUM AUT PAMPHILUM UTRUM EGOVELIN DARE SPONDES »

(1)

•

•

.305 / (1)

:

•

" JUSTINIEN"

" JULIEN ET
(CELCUS MARCELUS ET

BABINIEN" ULPIEN)

.(1)

" C. ACCARIAS"

73 / 306 « C.Accarias » / (1)

. 11

« JUS VARIANDI»

.(1)

:

(2)

•

1

.81 80 « V.Giscard »

. (2)

[«] Nous n'entrerons pas dans l'examen de cette controverse nous ne chercherons même pas l'intérêt qu'elle présente disions seulement que l'opinion affirmative trouverait un appui solide dans un rapprochement le choix et la condition et la négative dans le rapprochement de l'obligation de genre »

.(1)

-(1

-(2

-(3

(2).

« Doneau »

(3).

⁽¹⁾ د/ سمير عبد السيد تناغوا، "نظرية الالتزام"، الاسكندرية- مصر، ط 1975، ص 449، كذلك د/ مصطفى الجمال، "أحكام الالتزام"، المكتبة القانونية ط 1989، ص 89. (2) د/ انطوان فيالار «A.Villard »، "تكوين العقد"، ديوان المطبوعات الجامعية، الجزائر، ط1981، ص 183. (3) د/ ف. جيسكار ، المرجع السابق، ص 42.

(1)

L'obligation facultative

(2).

. 1) د/ هنري مازو « H .Mazeaud » ، " الالتزامات" ن المرجع السابق، ص 324. $^{(1)}$ - في هذا السياق يرى الدكتور ف جيسكار:

[«] Nous ferons remarquer que rien n'autorise à décomposer, comme l,e fait « DONEAU » du droit distincts dont l'un survivrait à l'autre, le jus eligendi n'est qu'un des éléments de la créance dont il doit suivre le sort, quant à la loi 76, elle se borne à faire une application, de la règle res facti nom transeut ad domminum, enfin la loi 75 fournit cotre le système éxpose un argument qui paraît péremptoire, le créancier alternatif auquel le choix appartenait à légué sa créance, or le texte décide que le légataire aura le droit de se faire céder les actions de l'héritier contre le débiteur, et choisira l'objet qu'il voudra, sela pour que droit de choisir ne disparaît pas, par la mort du créancier, mais qu'il passe au contraire à l'héritier on vertu de la succession in universums jus, et de l'héritier au légataire, on vertu de la cession d'actions aussi beaucoup d'auteurs surtout parmi les modernes, vont plus loin en admettant la transmissibilité du jus eligendi, au cessionnaire. »

/
V.Giscard

.

.

ı

•

. (1)

(2)

/ (1) / 1977 425 .204 1997

1998 .7

/ -1969 (2) .625

..227 1983

(1)

(2)

```
.(1)(
                                            ):
.(2)
```

.147

2002

1999

.525

": ()

.

. (1) .

": ()

.(2)

.166 2002 " " (1)

38 1994 14-13 " " (2)

":

. (1)_{II}

. (2)

.(3)

.(4)

.(1)

(2)

(3)

.(4)

.142 / ⁽¹⁾
.61 1988 / ⁽²⁾
.215 1998 " / ⁽³⁾
.427 / ⁽⁴⁾

ocument téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

":

(1) ...

(2)

•

":

.1999 157 156

п (1)

.55

(1)"

(2).

••

: (3) -(

1

ı

-(

.29 (1) .522 428 (2)

1969 " (3)

.627-626 ": 189

": 189 · · · ·

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

-(

. -(

. ".

· (1)···

. (2)

.566 1999 " " (1)

":

.

.
".
"
"
.

: :

•

•

":(1)

.(2)

.(3)

":

.(4)ıı

(1) 511 (2) .107

/ (3) .628 , / ⁽⁴⁾

```
п
                                                          п
                                     ":
                                                              (1)"..
                 .(2)
                                                                           (1)
                                  .569
                                                                         / (2)
/
       397
               1954
                                               .163 162
```

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

.(2)

/ ^(1) (2) .60

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

. ".

(1)...

(2)

.219 / ⁽¹⁾ ": 190 ⁽²⁾

.

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

: -(-(

> . -(

.(1) .

.630 / (1)

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)...

(2)

(1) .262 / (2)

" « C-Dupouy et M- Ressayre »

2 .121 1980

П

п

п

213 215 213 (1)

262 275

56 298 146 156

1177

262 833 1131 72 906

275

. 1190 1189

« Choses » () 215 213

« Préstation »

.182 " « A.Vialllard » / ⁽¹⁾

- -

03 1966

(1) .

Préstation

22 (2) 60

.

.(3)

/ 223 1974 " "(J.C.P)- FASC- " " " (1)
.207 1980 " " « ML Baron »

: 1191

(2)

« Le débiteur peut se libérer en délivrant l'une des deux choses promises mais il ne peut pas forcer le créancier à recevoir une partie de l'une et une partie de l'autre » « Bulletin civil » " 1806/05/14 (3)

.229 271 1964

275

399

· (1)

215

":

· ": /

(2) "...

-

1975 -

.34 33

)

):

278

215

277

(1)

215

277

.(

· (2)

(3)

« Jus-variand »

215 (1)

« Si l'option appartient au débiteur et qu'aucune des préstations multiples faisant l'objet de l'obligation, le débiteur est tenu de payer la valeur de la dernière des préstations devenues impossibles à exécuter pourvu qu'il soit responsable de cette impossibilité d'exécution au moins en ce qui concerne l'une des préstation »

.449 (2)

.218 " (3)

Document téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

·(1)

(2)

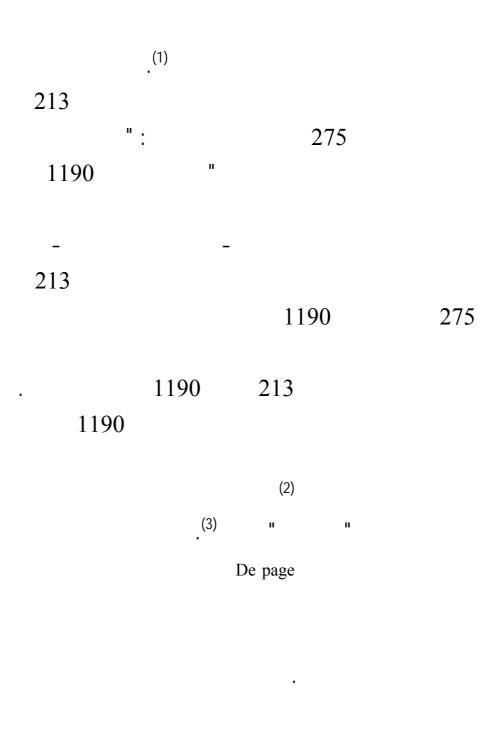
« solidarité passive »

· (3)

•

```
, 18
                                   19
                     . « contrats à option de change »
                              ( Option de change)
« Clause
```

d'or»



.255 254 " " H De Page / (1)

.255 / (2)

1929 " " 1929/07/17 (3)

.149

« En s'adressant au public français, pour le placement de ses obligations « LE BANCO EL- HOGAR » lui proposait des avantages et des facilités ».

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

.(2)

/ ⁽¹⁾ « A. Viallard » .187 186

19

."...

•

•

•

276 214

:

(1)

,

_ (2)

- (3)

.250 249 1980 " " / (1)

. 299 (3)

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

_ _ (1)

70 (2)

(74)

. 59 58 57 (1)

.255 « De Page » / ⁽²⁾

(1)

concentration "

(2)

1192

« Dualité »

- 1193

(3)

(4)

.251 1966 « Bull cass »

1966/06/03

: 1192 ⁽²⁾

« L'obligation est pure et simple quoique contractée d'une manière alternative si l'une des deux choses promises pouvait être le sujet de l'obligation »

: 1193 (3)

« L'obligation alternative devient pure et simple si l'une des choses promises périt et ne peut plus être livrée, même par la faute du débiteur le prix de cette chose, ne peut pas être offert à sa place si toutes les deux sont péries, et que le débiteur est en faute le créancier peut demander la chose de celle qui a péri la dernière »

.21 « G.M.Gebler » (4)

« ... Le titulaire de l'option désigne le bien qui désormais, constituera le seul objet de l'obligation, mais la concentration de l'obligation peut aussi échapper au titulaire de l'option... »

214

.

:

« Acte juridique Unilatérale »

" 61

.

п.

-(1) . . .

.156

(1) « Exécution »

. .

« Offre »

.

« Baudery et Barde »

« Exécutions »

.(2)

(3)

« Planiol et Ripert »

« Larombiere »

« De Page »

_

-

(1)...

« Baudery et Barde »

(2).

« Ihering »

.

. 1133 263 (1)

.426 « Baudery et Barde » (2)

_

(1)....

« de l'exécution forcée de l'option »

« M.J.GEBLER » /

« Notification »

(2).

(3) « H mazeaud »

.248

1966

 « Ripert et
 257
 H De page »
 / (1)

 .463
 Boulanger »

 .26
 « J.Gebler »
 / (2)

/

. . .

(1)

(2).

....(3)

1199

.

.1965 " " 1964/06/29 (1)

« Bulletin de la cour 1966

.1966 de cassation »

.27 « J.Gebler » / ⁽³⁾

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

(2)

214

59 300 (1) .161 / (2) (1).

« Ripert et

. « laurant »

Baudry et Barde" "

Planiol »

(2)

« Exécution partielle »

« Exécution Total »

213

(3)

...":

ш

.160 249 1980

« Ripert et Blaniol »

/ (1)

« Boudry et Barde » 427 1908-1906

.182

« A Viallard »

 $I^{(3)}$

(2)

491

146

:

/ LE CHOIX A -T-IL UN EFFET RETROACTIF?

(1) la consentration de l'obligation sur un seul objet

"colin et capitant"

(2)

.258 « H.De Page » / (1)
.272 « Colin et Capitant » (2)

nent téléchargé depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)

.(2)

.219 218 / (1)

.261

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST Document téléchargé

/ ":

_

(1) "

••

...

••

.163 " " / ⁽¹⁾
/ 407 1954 " " / .233 1974 " "

•

_

. (1)

": 215

-

277)

(67-66-63-61) .1195 1193

"PLANIOL"

·"BOULANGER" "RIPERT"

.(2)

": 252 / ⁽¹⁾

: .463

« Les articles 1193 et 1195 traitent longuement ces questions de peu d'utilité pratique, les solutions qu'ils donnent , découlent logiquement de la nature de l'obligation ».

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

(1)"

.(2)

(3)

/ ⁽¹⁾/ ⁽²⁾ .167

.253 (3)

« demolombe » .400

depuis www.pnst.cerist.dz

(1)

•

1194

.(2)

•

п.

/ 1101

« Baudery et Barde »

197

(1)

(2)

1194

« Ou les deux choses ont péries, et alors si le débiteur est en faute à l'égard des deux ou même à l'égard de l'une d'elles seulement le créancier, peut demander le prix de l'une ou l'autre a son choix ».

depuis www.pnst.cerist.dz CERIST

.(1)"

.(2)

/ ⁽¹⁾ (2) .185

78

الخاتمة.

« Obligation à objet multiples »

« L'obligation conjonctive »

« L'obligation alternative »

(1914-1918)

« J.M Gebler »

« L'utilisation d'une technique ancienne pour des besoins nouveaux »

« Garantie de payement »

« Problème de l'option »

قائمة المراجع

```
-(1
                                                   -(1
                                       1954.
     1975.
                                                / -(2
                                                / -(3
                                        1958.
                                                / -(4
                                  1980.
                                                   -(5
                 1992.
1980.
                                                / -(6
                                                 / -(7
                                           1981.
                                                / -(8
                                                 / -(9
                                                  -(10
          1986.-1985
                                               / -(11
                                           1951
                                           / -(12
                                           1922.
```

```
/ -(13
          1993.
                             / -(14
         1983.
                             / -(15
                         1989.
                             / -(16
          1961.
                              / -(17
                         1975.
                             / -(18
                      1968.
                                -(19
                      1955.
                              / -(20
               1934.
                              / -(21
                      1958.
                              / -(22
                      1955.
                              / -(23
1993.
                             / -(24
1992.
```

```
/ -(25
                 1954.
                                               -(26
                                             / -(27
                                     .1987
                                               -(2
       .1983
                                                -(2
                                        .1963
                                              / -(3
                               -1988
                                              / -(4
  -1998
                                               / -5
                           1977.
                                                -(6
                      .1999
                                               / -(7
       .1969
                                              / -(8
.2002
```

```
-(9
                  .2002
                                           / -(10
                                       1969
                                             -(11
                           .2000
                                             -(12
                                      2001.
                                             -(13
                        . 1992
                                           / -(14
 1998.
                                             -(15
2001.
                                           / -(16
    -1980-1979
                                             -(17
     .1917
               77
```

•

- **1- AUBRY et Rau :** cours de droit civil français- Les obligations Tome 4. Ed 1958 (Par Bartin et Esmain).
- **2- A. Viallard :** Droit civil- La Formation du contrat Office des Publications Universitaire- Alger- Edition 1981.
- **3- Baudry Lacantinerie :** Traité théorique et pratique de droit civil Français 2eme édition- Par Rodière Paris 1952.
- **4- Barde :** Etude Théorique de droit civil les Obligations Tome 4, Edition 1906 et 1908.
 - **5- B. Toullier :** Droit civil Belge- Tome3, Edition 1954.
- **6- C.Accarias :** Cours en droit Romain 3 eme Edition sans date d'impression.
- **7- C. Dupouy et M.Ressayre :** Précis de droit civil Tome 2-Obligations- sûretés- Principaux contrats. Edition Dunod – Paris 1980.
- **8- Démogue :** Traité des Obligations en général- volume 7 Edition 1923.
 - **9- Délvincourt :** Cours de code Napoléon- Tome 2- Edition 1924.
- **10- H.Mazeaud :** Leçons de droit civil- tome 2 volume 1 les obligations- théorie général- 4 eme Edition par Michel de Juglast. Paris 1971.
- **11- H. De Page :** Traité élémentaire de droit civil belge, Tome 3, Les Obligations- Bruxelles- Edition SIRREY 1936.
- **12- H. Capitant et A. Colin :** Théorie générale des obligations 2eme Ed 1959.
- **13- Jean Carbonnier :** Droit civil Tome 4. Les Obligations Presses Universitaires de France- collection : THEMIS Paris 1972.
- **14- J.F Overstacke :**Essai de classification des contrats spéciaux libraire générale de droit et de jurisprudence Paris Edition- 1969.
- **15- Lerebours et Pigeonniere :** cour de droit civil Français Tome 11 Edition 1952.

- **16- Larombière :** Théorie pratique des obligations 2 eme Edition : 1885.
- 17- M.L. Baron: cours de droit civil- Les Obligations Edition droit et sciences sociales. Paris- 1980.
 - **18- Marty et Raynaud :** Les obligations. Paris librairie Sirrey Ed 1962.
- **19- Ripert et Boulanger :** traité élémentaire de droit civil. Les obligations 4eme Edition. Librairie générale de droit et jurisprudence Paris- 1952.
- **20- Ripert et Planiol :** Traité élémentaire de droit civil 6eme Tome. Ed 1952.
- **21- Saleilles :** Etude sur la théorie générale de l'obligation , d'après le premier projet de code civil pour l'empire allemend. Edition 1890.
 - **22- Trolong :** cours de droit civil- les Obligations Edition 1954.
- **23- V. Giscard :** L'obligation alternative en droit Romain thèse : Digo+n- France-1888.

: -4

- **1- J.M Gebler :** Revue trimestrielle de droit civil- Edition SIRREY Tome 67- Année 1969- Paris.
- **2- E. de Gaudin De lagrange :** Revue trimestrielle de droit civil-Edition SIRREY – Paris 1974.
- **3- Le Griel :** La jurisprudence Récente concernant la lésion dans la vente immobilière- Dalloz- Edition 1967.
 - 4- Laurant : Juris classeur Périodique- Edition 1952.
- **5-Boccara :** Juris classeur Périodique- 1965- Les Obligations alternatives- peuvent résulter d'un contrat (vente à un prix ferme ou indexé).
 - **6- J.P Couturier :** Juris classeur Périodique- Droit civil- Edition 1974.

- 7- I.Najjar: Juris classeur Périodique-Le droit D'option, contributions à 1 'étude du droit potestatif- Edition 1967.
- **8- Planiol :** Revue de la critique- classification synthétique des contrats-Edition 1904- France.
 - **9- Encéclopedie Dalloz :** Droit ckivil- Paris Edition 1958.
 - **10- La semaine juridique :** Paris Edition 1972- Tome 2.
- **11- Bigot Préameneu :** Revue française de législation-Paris Edition 1905.
 - 12- La Gazette Du Palais: Paris- Edition 1952.
 - 13- Bulletin de la Cour de Cassation Paris- Edition 1966.
 - **14- Bulletin civil-** France- Tome1- Edition 1964.
 - 15- Revue Dalloz Périodique- Paris Edition 1929.
- **16- THEMIS Droit civil-** Presses Universitaires de France- Edition 1982.

- 1) AUBRY et Rau : cours de droit civil français- Les obligations Tome 4. Ed 1958 (Par Bartin et Esmain).
- 2) Ripert et Planiol : Traité élémentaire de droit civil 6eme Tome. Ed 1952.
- 3) H. Capitant et A. Colin : Théorie générale des obligations 2eme Ed 1959.
- 4) Marty et Raynaud : Les obligations. Paris librairie Sirey Ed 1962.
 Ripert et Boulanger : traité élémentaire de droit civil. Les obligations (5
 4eme Edition. Librairie générale de droit et jurisprudence Paris- 1952.
 - 6) Baudry Lacantinerie : Traité théorique et pratique de droit civil Français 2eme édition- Par Rodière Paris 1952.
 - 7) Larombière : Théorie pratique des obligations 2 eme Edition : 1885.
 - 8) H.Mazeaud : Leçons de droit civil- tome 2 volume 1 les obligations- théorie général- 4 eme Edition par Michel de Juglast. Paris 1971.
 - 9) Jean Carbonnier: Droit civil Tome 4. Les Obligations Presses Universitaires de France- collection: THEMIS Paris 1972.
 - 10) Démogue : Traité des Obligations en général- volume 7 Edition1923.
 - 11) Délvincourt : Cours de code Napoléon-Tome 2- Edition 1924.
 - 12) C.Accarias : Cours en droit Romain 3 eme Edition sans date d'impression.
 - 13) Saleilles : Etude sur la théorie générale de l'obligation , d'après le premier projet de code civil pour l'empire allemend. Edition 1890.
 - 14) Lerebours et Pigeonniere : cour de droit civil Français Tome 11 Edition 1952.
 - 15) Barde : Etude Théorique de droit civil les Obligations Tome 4, Edition 1906 et 1908.
 - 16)B. Toullier: Droit civil Belge-Tome3, Edition 1954.
 - 17) Trolong: cours de droit civil-les Obligations Edition 1954.

- 18) H. De Page : Traité élémentaire de droit civil belge, Tome 3, Les Obligations- Bruxelles- Edition SIRREY – 1936.
- 19) V. Giscard : L'obligation alternative en droit Romain thèse : Digon-France-1888.
- 20) J.F Overstacke :Essai de classification des contrats spéciaux libraire générale de droit et de jurisprudence Paris Edition- 1969.
- 21) C. Dupouy et M.Ressayre : Précis de droit civil Tome 2- Obligationssûretés- Principaux contrats. Edition Dunod – Paris 1980.
- 22) M.L. Baron: cours de droit civil- Les Obligations Edition droit et sciences sociales. Paris- 1980.
- 23) A. Viallard : Droit civil- La Formation du contrat Office des Publications Universitaire- Alger- Edition 1981.

4- المقالات و النشريات و الدوريات باللغة الفرنسية:

- 1- J.M Gebler : Revue trimestrielle de droit civil- Edition SIRREY
 Tome 67- Année 1969- Paris.
- 2- E. de Gaudin De lagrange : Revue trimestrielle de droit civil-Edition SIRREY – Paris 1974.
- 3- Le Griel : La jurisprudence Récente concernant la lésion dans la vente immobilière- Dalloz- Edition 1967.
- 4- Laurant : Juris classeur Périodique- Edition 1952.
- 5- Boccara : Juris classeur Périodique- 1965- Les Obligations alternatives- peuvent résulter d'un contrat (vente à un prix ferme ou indexé).
- 6- J.P Couturier : Juris classeur Périodique- Droit civil- Edition 1974.
- 7- I.Najjar : Juris classeur Périodique- Le droit D'option, contributions à 1 'étude du droit potestatif- Edition 1967.
- 8- Planiol : Revue de la critique- classification synthétique des contrats- Edition 1904- France.
- 9- Encéclopedie Dalloz: Droit ckivil- Paris Edition 1958.
- 10- La semaine juridique : Paris Edition 1972- Tome 2.

- 11-Bigot Préameneu : Revue française de législation-Paris Edition 1905.
- 12- La Gazette Du Palais : Paris- Edition 1952.
- 13- Bulletin de la Cour de Cassation Paris- Edition 1966.
- 14- Bulletin civil- France- Tome1- Edition 1964.
- 15- Revue Dalloz Périodique- Paris Edition 1929.
- 16- THEMIS Droit civil- Presses Universitaires de France- Edition 1982.

الفهرس		
01		
الفصل التمهيدي: مفهوم محل الإلتزام، شروطه، تميزه، و تأثيره الحديث		
	:	
13	:	
17	:	
•	:	
24		
24	:	
25	:	
25	:	
27	:	
الفصل الأول: الإلتزام متعدد المحال، و الإلتزام الإختياري في القانون الجزائري و القانون المقارن.		
	•	
33	•	
33	•	
36	•	
36	·	
37		
37	•	

•		•	:	
42				
42	••		:	
50			:	
51			:	
52			:	
53			:	
54			:	
60			:	
يي و القانون المقارن			:	الفص
68				
68			:	
71			:	
75			:	
75	•		:	
76	•••••		:	
77			:	
79			:	
82			:	
()		:	
92			:	
95			:	
96			:	

82

102	:
104 Alternativa- obligatio	:
114	:
128	:
137	:
137	:
140	:
145	:
147	:
150	:
151	:
152	:
154	
158	•••••